

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de M. Jacques Dupâquier, (*séance du lundi 8 janvier 2007*)

Henri Amouroux : Dans quelques semaines, je vais avoir un arrière-petit-fils. Si vous prolongez votre étude jusqu'à la fin de ce siècle, qu'est-il possible de promettre à cet arrière-petit-fils ? Que se passera-t-il en 2100 ?

Pour quelle raison la question fondamentale du vieillissement démographique n'est-elle jamais évoquée sérieusement par les hommes politiques, lesquels ne savent proposer qu'un départ à la retraite toujours plus précoce – ce qui revient en fait à aggraver le mal ? D'où vient leur aveuglement ?

*
* *

Yvon Gattaz : Je regrette que vous n'ayez pas évoqué le fameux « théorème de Dupâquier » qui énonce que « les Immortels vivent plus vieux ». Peut-être serait-il intéressant de le confronter à « l'asymptote de Gattaz » qui prédit que l'Académicien n'atteint jamais cent ans...

Vous avez abordé avec un bon sens malheureusement peu commun le problème du financement des retraites. Les remèdes que vous proposez sont les seuls que l'on connaisse. Augmenter l'âge de la retraite, c'est là une solution dont tout le monde sent la nécessité, mais que personne n'ose prôner ouvertement. Augmenter les cotisations ? Nos discussions avec les syndicats leur arrachent systématiquement des cris indignés. Réduire les prestations ? Les mêmes poussent les mêmes cris.

En ce qui concerne les entreprises, il est une conséquence peu connue du vieillissement. Les chefs d'entreprise vieillissent, mais ils se croient toujours verts, persuadés que leurs capacités ne diminuent pas – alors qu'elles diminuent, en particulier leur faculté d'innovation. Le prétexte pour rester à la tête de l'entreprise est d'une part un bon état de santé et d'autre part la crainte de devoir payer l'ISF à partir du moment où l'on a pris sa retraite.

*
* *

Jacques de Larosière : Votre texte mériterait, comme M. le Président Lucien Israël l'a proposé, d'être envoyé aux principaux candidats à l'élection présidentielle. Il contient des éléments trop importants pour qu'ils restent dans notre cénacle.

Je pense que les problèmes que vous nous avez présentés sont solubles pour peu qu'on les attaque de manière intelligente. Il me semble qu'en dehors d'une augmentation des cotisations et d'une diminution des prestations, il faut prendre en considération deux éléments importants.

D'une part, le taux de participation dans la vie active – c'est-à-dire le pourcentage de personnes employées dans la vie active. Ce taux de participation en France est l'un des plus faibles parmi les pays avancés de notre type et cela est dû en grande partie au fait que l'on part à la retraite très tôt. C'est en fait à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle. C'est une mauvaise nouvelle parce que cela enfonce le pays dans un taux de croissance potentiel faible. Mais c'est aussi une bonne nouvelle parce que, par quelques mesures appropriées, il serait possible d'employer la masse des

« seniors », c'est-à-dire des plus de 60 ans, parfaitement capables de travailler et de participer à la production. Certains économistes, notamment américains, regardent cette « réserve de main-d'œuvre » en France avec envie. Certes on peut avancer que cela revient à reculer l'âge du départ en retraite, mais il me paraît plus stimulant d'un point de vue politique de dire qu'il faut employer des forces vives de la nation capables et désireuses de travailler qui, pour le moment, ne sont pas employées – souvent pour de simples motifs réglementaires, « *Big Brother* » ayant décidé que ces gens-là ne devaient plus travailler.

D'autre part, l'immigration. Vous nous avez effrayés avec les chiffres absurdes de l'ONU. Toutefois, une immigration ciblée sur des catégories d'emplois dont l'économie a besoin et sur des personnes que nous pouvons aider à former, soit dans des universités étrangères, soit en France – comme le font si bien les Etats-Unis – une telle immigration pourrait aider à résoudre en partie les problèmes que vous avez signalés.

*
* *

Pierre Bauchet : Dispose-t-on de précisions fiables sur la population qui occupe actuellement les logements en France, précisions qui permettraient d'extrapoler les conséquences de l'accroissement démographique sur la crise actuelle de logement dans les villes françaises conséquences que vous avez à juste titre soulignées ?

*
* *

François Terré : Il existe deux institutions clefs du droit qui sont affectées directement par ce que vous venez de dire : le divorce et l'héritage. Peut-on calculer avec précision l'incidence du vieillissement de la population sur l'institution même du divorce ? Quand la vie humaine cessait en moyenne à 40 ans, le nombre de divorces était en effet mécaniquement limité.

La loi du 26 juin 2006 a bouleversé certains points centraux du système de l'héritage en permettant à des grands-parents de léguer leurs biens à des petits-enfants, étant observé que l'héritier intermédiaire doit donner son accord préalable. Cela a une double incidence : d'une part, un affaiblissement de la réserve héréditaire ; d'autre part, l'admission dans notre droit, des pactes sur succession future, qui étaient traditionnellement considérés, dans leur principe, comme contraires à notre législation.

*
* *

Emmanuel Le Roy Ladurie : Voici deux éléments qui pourraient contribuer à nourrir la réflexion sur les problèmes que vous venez d'évoquer.

L'avortement représente, je crois, 200 000 cas par an, par rapport à 700 000 naissances, c'est-à-dire à peu près la mortalité infantile sous Louis XIV.

L'immigration pourrait être accélérée par l'effet de serre si jamais l'aridité gagnait tout le nord de l'Afrique sub-saharienne.

*
* *

Alain Besançon : Vos chiffres sont si nombreux et si graves que l'on a l'impression d'une destinée. Les solutions que vous esquissées sont du reste si difficiles à négocier dans un pays comme la France que l'on se contentera certainement, une fois de plus, de solutions de facilité. Il en résultera un appauvrissement général des sociétés développées - à moins qu'il n'y ait une augmentation plus que proportionnelle de la productivité générale de l'appareil économique. Si, au XIX^e siècle, on avait dit que la proportion de paysans passerait de 40 % à 2 %, le chiffre aurait pu paraître effrayant. Ne peut-on pas imaginer une société aussi riche qu'aujourd'hui avec 10 % des gens travaillant et 90 % des gens inactifs ?

*
* *

Jean-Claude Casanova : Il existe plusieurs pistes d'ouverture. Jacques de Larosière et Alain Besançon en ont chacun évoqué quelques-unes, mais il en existe d'autres qu'il me semble utile d'envisager. La première est que la situation actuelle montre avec une très grande clarté la nécessité d'un retour à des systèmes de capitalisation. Après tout, la Confédération Générale du Travail a été favorable au système de capitalisation jusqu'en 1939 – il lui a en effet fallu 10 ans pour s'apercevoir qu'il y avait eu une crise en 1929... Il est temps que le monde social français comprenne qu'un retraité est un créancier ; qu'un futur retraité est un futur créancier ; qu'un futur créancier a intérêt à valoriser ses créances et que la seule façon d'accroître la valeur de ses créances est de les faire porter sur des économies à croissance rapide. Cela signifie que des retraités dont les futures créances sont en Chine ou en Inde auront des retraites beaucoup plus élevées que les retraites par répartition prises exclusivement sur leurs compatriotes. Le schéma qui consiste à raisonner uniquement sur la retraite par répartition constitue un enfermement national absurde. Les Anglo-Saxons l'ont compris il y a quelque soixante-dix ans.

On peut également améliorer la situation des retraités en augmentant leurs revenus, pas seulement en augmentant le revenu nominal, mais en achetant des biens qui sont moins chers. Cela consiste à installer les retraités dans des pays où le coût de leur séjour sera très inférieur. Il n'y a aucune raison que s'installent à Marrakech uniquement des anciens ministres socialistes. Il pourrait y avoir là-bas des stations pour retraités bénéficiant d'un coût du travail d'encadrement très inférieur. Les Japonais pratiquent déjà ce système.

Enfin, je crois qu'il ne faut pas renoncer à l'accroissement de la natalité. Il n'y a pas de raison pour que le monde occidental considère comme inévitable que les femmes n'aient des enfants qu'à partir d'un âge avancé. Il convient d'assurer une grande transition qui est celle de la compatibilité du travail des femmes avec la maternité. On pourrait certainement trouver des solutions économiques intelligentes qui permettraient de concilier les deux.

*
* *

Alain Plantey : La prévention est fondamentale. Nous savons quels problèmes se posent déjà. Il est donc impératif de les prévenir. En second lieu, je remarquerai qu'il n'est rien de plus trompeur que la théorie des « droits acquis ». Troisièmement, puisque l'on sait ce qui va arriver, il convient de s'assurer ; on peut s'assurer contre la vieillesse, notamment en capitalisant. Quatrièmement, pourquoi fixer un âge de la retraite ? Jadis, on travaillait jusqu'à sa mort. Quelle absurdité que de condamner à l'inactivité des personnes qui seraient tout à fait capables de rester actives !

*

* *

Jean Baechler : Dans sa préface à *l'Histoire romaine*, Polybe attend de son lecteur qu'il veuille bien critiquer son livre pour ce qui s'y trouve et non pour ce qui ne s'y trouve pas. Faisant preuve de mauvais esprit, je poserai une question sur ce que vous n'avez pas dit. Le raisonnement que vous avez tenu est limpide et inattaquable. Les faits, à savoir le vieillissement, posent des problèmes pour lesquels on peut envisager des solutions plus ou moins plausibles.

Permettez-moi de changer très légèrement le point d'application de votre raisonnement et, partant exactement des mêmes faits, de les considérer non comme des problèmes, mais comme des symptômes - des symptômes du phénomène de non-remplacement des générations. Le vrai problème est donc celui de la disparition tendancielle de l'espèce. Il apparaît alors qu'il n'est pas exclu que les différents caractères qui définissent la modernité, par rapport aux sociétés antérieures, soient incompatibles avec une démographie équilibrée. Non seulement cela n'a pas été démontré, mais au contraire, il est actuellement avéré qu'elles sont incompatibles. Comment alors pourraient évoluer les différents caractères de la modernité de telle manière qu'ils deviennent compatibles avec un nouveau modèle démographique radicalement différent du modèle néolithique et du modèle paléolithique tels qu'on peut les reconstruire ? Ne sommes-nous pas dans une phase intermédiaire de l'histoire de l'espèce pour laquelle nous n'avons, à ma connaissance, aucun instrument fiable d'analyse ?

*
* *

Réponses : J'aimerais tout d'abord dire, en ce qui concerne les chiffres, qu'ils ne sont pas absolument fiables, dans la mesure où, depuis 1999, l'INSEE a cessé la pratique des recensements obligatoires pour la remplacer par des enquêtes tournantes, commettant ainsi une erreur énorme sur la population française de l'ordre de 1 à 1,5 million en 1999.

Toutefois, cela n'a qu'une incidence marginale. Que nous soyons 60 millions ou 61,5 millions, les phénomènes restent fondamentalement les mêmes.

A Henri Amouroux : Si vous calculez, sur le temps de votre existence, le nombre d'années que vous aurez passées dans une famille à quatre générations, vous constaterez que ce nombre est très petit. La famille à quatre générations est une rareté et la famille à cinq générations reste pour le moment une curiosité.

J'ai trouvé que c'était déjà très hardi de poursuivre mon étude jusqu'à 2050, aussi éviterai-je de faire des projections jusqu'en 2100. Il faut savoir que toutes nos hypothèses sont faites sur la base d'une situation stable, c'est-à-dire que la situation internationale ne s'aggraverait pas, qu'il n'y aurait pas de guerre atomique et qu'il n'y aurait pas de découvertes biologiques sensationnelles.

A Yvon Gattaz : C'est vous qui, en fait, avez inventé le « théorème de Dupâquier ». J'ai certes essayé, dans une précédente communication, de vous expliquer pourquoi « les Immortels vivent plus vieux » ; c'est parce qu'ils constituent une population sélectionnée – par l'âge d'une part et d'autre part par l'énergie nécessaire pour mener une campagne électorale. Il en résulte que notre compagnie est la plus vieille du monde avec l'Académie japonaise.

Vous avez raison d'évoquer le vieillissement des patrons. Mais il faut savoir que le vieillissement est un phénomène insidieux qui secrète son propre analgésique. Personne ne se voit vieillir, pas plus que nos sociétés. Cela explique pourquoi il sera de toute façon très difficile de trouver des solutions.

A Jacques de Larosière : Envoyer le texte aux candidats à la présidentielle ? Pourquoi pas ? Mais il vaudrait mieux dans ce cas le publier sous la forme d'un opuscule, de peur que les candidats ne le jettent immédiatement dans la corbeille à papier sans le lire.

Il est évident que ce que j'appelle les « jeunes-vieux » sont complètement inutilisés. Ils sont jetés à la retraite, souvent sans l'avoir demandé. Or ils sont pleins de ressources, comme on le voit à travers le travail des associations, très souvent dirigées par eux. Il est clair qu'il faut supprimer la notion d'âge de départ à la retraite. Mais si l'on voulait encourager les gens à poursuivre leur activité, il faudrait instituer un système permettant de toucher une retraite supérieure si l'on reste plus longtemps en activité. Un tel système d'incitation serait peu coûteux et assez facilement accepté.

Par contre, comment imaginer que la société française puisse accepter une augmentation drastique des cotisations vieillesse ou une réduction tout aussi drastique des prestations ?

En ce qui concerne l'immigration choisie, elle serait non seulement possible, mais aussi très utile. L'exemple des professions médicales est particulièrement parlant : nous manquons de médecins, d'infirmières et d'aides-soignants. Faire venir des personnels qualifiés pose toutefois un problème dans la mesure où l'on risque d'appauvrir davantage encore les pays d'émigration par le drainage des compétences. Le nombre des médecins africains exerçant hors d'Afrique est d'ores et déjà plus important que celui de ceux exerçant en Afrique.

A Pierre Bauchet : Effectivement, l'augmentation du nombre de logements n'est pas directement proportionnelle à l'augmentation de la population. C'est ce que j'ai essayé de montrer avec l'augmentation de la solitude. La multiplication des ménages d'une personne – qui représentent près de 50 % des ménages à Paris ! – provoque à elle seule une demande de 125 000 logements par an.

Il sera difficile d'améliorer la statistique dans la mesure où la notion de résidence principale et celle de résidence secondaire sont devenues assez floues. Beaucoup de gens passent une partie de l'année à la campagne et une partie en ville. Il y aurait même 10 % des HLM de Paris utilisés comme résidences secondaires. Si l'on se décidait à appliquer des pénalités, on pourrait certainement libérer un grand nombre de ces logements HLM à usage détourné.

A François Terré : Le divorce contribue dans une large mesure à la montée de la solitude car tous les divorcés ne se remarient pas ou ne constituent pas un nouveau couple. Pour ce qui est de l'héritage, il faut d'abord constater l'inégalité qui règne entre les générations. Le revenu des inactifs retraités dépasse en moyenne de 5 à 10 % le revenu des actifs. Les jeunes générations sont écrasées par celles de leurs aînées. La transmission de l'héritage des grands-parents aux petits-enfants devrait, pour partie, être rendue obligatoire. Cela aiderait les jeunes à se loger, à entrer dans la vie et à résoudre la crise de la natalité.

A Emmanuel Le Roy Ladurie : Il y avait dans la France de Louis XIV plus de naissances qu'il n'y en a aujourd'hui, un million jadis pour environ 780 000 aujourd'hui. Ce chiffre reste à mes yeux admirable. Après la légalisation de l'avortement, on s'attendait en effet à une chute semblable à celle de l'Allemagne et de l'Italie. Certes, nous ne remplaçons pas les générations, mais 210 femmes sont remplacées actuellement par 190 enfants à la génération suivante. Il est étonnant que dans une civilisation dominée par le matérialisme et la consommation, les Français et les Françaises aient encore autant d'enfants. Avec l'apport de l'immigration, nous allons probablement atteindre les 64 ou 65 millions d'habitants dans les vingt ans à venir.

A Jean-Claude Casanova : Vous avez raison. Il faut bien comprendre que les retraites telles qu'elles sont prévues dans le système actuel ne pourront pas être payées. Par conséquent, le retour à la capitalisation sera indispensable. Malheureusement, l'opinion y est très hostile. Il devra toutefois s'agir d'une capitalisation à titre individuel, fortement dépendante des aléas de l'économie.

A Jean Baechler : Il n'est pas exclu que la crise atteigne une telle ampleur que l'on arrive à un chaos politique, économique et social. De toute façon, il apparaît que, quels que soient les dangers qui menacent, les gens ne sont pas prêts à accepter les réformes. On le voit par les manifestations de rue que déclenche la moindre velléité de réforme. L'inertie des comportements n'a d'égale que celle des phénomènes démographiques. Ce n'est, je le crains, que sous l'empire de la nécessité et à l'approche d'une crise majeure que l'on pourra espérer voir prises les réformes qui seraient nécessaires dès maintenant.

*
* *